

**DELIBERATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR UN COMPLEMENT DE MODALITES INTERNES DE GESTION DE LA TVA**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 30 MARS 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

RAPPEL DU PROJET

En séance du 18 décembre 2020, l'assemblée provisoire de l'Université Clermont Auvergne a adopté la sectorisation de la TVA selon les entités présentées en annexe de la délibération.

Il convient de compléter cette annexe par :

- Les instituts qui relèvent des trois secteurs.
- Des achats en commun relevant à la fois des activités d'enseignement et des activités économiques potentiellement valorisables.

Chaque activité est affectée à un centre financier (CFI) dont le secteur de TVA peut varier en raison de certaines spécificités.

En matière de recettes, c'est la nature de la recette qui entraîne ou non la collecte de la TVA

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les modalités internes de gestion de la TVA indiquées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 41
Votes : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions: 0

Le Président ,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2021-03-30-12

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

TVA APPLICABLE SELON LES CENTRES DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE (CRB) ET LE TYPE D'ACTIVITE

CRB	F (formation)			R (recherche)		
	ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT	ACTIVITE MIXTE*	ACTIVITES ANNEXES (si TVA selon réglementation)	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE	ACTIVITE MIXTE*	ACTIVITE NON VALORISABLE
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR MIXTE	SECTEUR TAXE	SECTEUR TAXE	SECTEUR MIXTE	SECTEUR EXONERE
RECETTES	PAS TVA	TVA collectée ou non selon la nature de la recette	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE	PAS TVA
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS	<p>Pour les activités annexes : suivi sous forme de conventions (EOTP) dans Sifac</p> <p>Activité mixte* si la dépense relève à la fois de la recherche et enseignement</p> <p>ex = achat en commun d'un équipement</p>			<p><i>Ecole doctorale et collèges</i> MIXTE</p> <p><i>Plate-formes- UCA Partner</i> TAXE</p> <p><i>Laboratoires- R50*</i> TAXE</p> <p><i>Les Herbiers</i> EXO Sauf prestation de services/ études création EOTP secteur taxé</p> <p><i>Diffusion de la culture scientifique</i> MIXTE</p> <p>INNOVATION VALORISATION- DRV INGENERIE DEPENSES EN TAXE - RECETTES TVA</p> <p>Service général- PERF MIXTE</p> <p>Activité mixte* si la dépense relève à la fois de la recherche et enseignement</p> <p>ex = achat en commun d'un équipement</p>		

CRB	C (Institut)			S (services centraux)
	ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT	ACTIVITE MIXTE*	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE	ACTIVITE MIXTE
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR MIXTE	SECTEUR TAXE	SECTEUR MIXTE
RECETTES	PAS TVA	TVA collectée ou non selon la nature de la recette	TVA COLLECTEE ou non en fonction de la nature de la recette	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS	<p>ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT Achat lié à l'activité d'enseignement Retracé par un PFI/EOTP</p> <p>Activité mixte* si la dépense relève à la fois de la recherche et enseignement ex = achat en commun d'un équipement En NA</p> <p>ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE EX = PROJET DE RECHERCHE Retracé par un PFI/EOTP</p>			

CRB	G (immobilier et logistique)		D- BUDGET ANNEXE IMMOBILIER
	OPERATIONS DE TRAVAUX	LOGISTIQUE	OPERATIONS DE TRAVAUX
DEPENSES	SECTEUR MIXTE**	SECTEUR MIXTE	SECTEUR MIXTE**
RECETTES	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS	** Sauf cas particulier des livraisons à soi-même (LASM) qui feront l'objet d'un traitement au cas par cas		** Sauf cas particulier des livraisons à soi-même (LASM) qui feront l'objet d'un traitement au cas par cas

CRB	K- FONDATION UCA			I (I-SITE)		
	ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE	ACTIVITES ANNEXES (si TVA selon réglementation)	ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE- RECHERCHE	ACTIVITE MIXTE
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE	SECTEUR TAXE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE	SECTEUR MIXTE
RECETTES	PAS TVA	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	PAS TVA	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS						

U (vie universitaire)

CRB	SUAPS		SUC		SSU
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE/activité billetterie	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE/activité billetterie	SECTEUR EXONERE
RECETTES	PAS TVA	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	PAS TVA	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	PAS TVA
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS	<i>2 secteurs : recettes de formation et de billetterie.</i>		<i>2 secteurs : recettes de formation et de billetterie.</i>		
CRB	BCU			SUH	
DEPENSES	SECTEUR EXONERE/pour enseignement	SECTEUR TAXE/pour la recherche	SECTEUR MIXTE/pour les deux		SECTEUR EXONERE
RECETTES	PAS TVA/pour enseignement	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE		PAS TVA
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS					

CRB	DVU		ACTION SOCIALE		CRECHE
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR EXONERE
RECETTES	PAS TVA	TVA COLLECTEE	PAS TVA	PAS TVA	PAS TVA
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS		Activité Billetterie CLASS Tva selon la nature de la recette			SELON LA LEGISLATION